

JOURNAL DE LYON

RÉDACTEUR EN CHEF : M. A. SCHNEEGANS

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

ÉDITION DU SOIR

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

LE GÉRANT : C. THIÉNESY

ADMINISTRATION ET BUREAU A LYON 41 — rue de l'Hôtel-de-Ville — 41

PRIX DE L'ABONNEMENT

Ville de Lyon
Département du Rhône
Autres départements



Trois mois : 5 fr.
Six mois : 10 fr.
Un an : 20 fr.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste à l'ordre du gérant.

Les abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

NOUVELLES DU JOUR

30 janvier.

Eh! bien, non, nous n'aurons pas encore de dauphin de France... et les princes d'Orléans en seront pour leurs avances.

On lira plus loin le texte du manifeste, qui vient de publier le comte de Chambord, et par lequel le roi déclare qu'il faut renoncer à toute « espérance vaine » de l'entraîner à « l'oubli de ses devoirs ».

Prêt à tous les sacrifices « compatibles avec l'honneur », à toutes les concessions « qui ne seraient pas des actes de faiblesse », le chef de la maison royale des Bourbons de France déclare, en termes très-énergiques, qu'il ne consentira jamais à devenir « le roi légitime de la révolution ».

Le sens de ces derniers mots est assez clair, et tout rapprochement entre les deux branches de la famille devient impossible, tant que les d'Orléans n'auront pas fait amende honorable et renié « les principes de la révolution ». Ils y regarderont à deux fois avant de le faire; peut-être même n'attendaient-ils que l'occasion de faire amende honorable et renié « les principes de la révolution ».

Nous ne désespérons pas de voir paraitre, un de ces jours, quelque épitre aux électeurs de l'Oise, qui achèvera de nous édifier sur la véritable portée du manifeste royal.

L'ordre du jour de la séance d'hier, à l'Assemblée nationale, appelle la discussion du projet de dénonciation des traités... le résultat des déclarations portées à la tribune par le ministre des affaires étrangères, que le gouvernement désire une prompt solution de cette grave question. Le pays n'est pas moins pressé, croyons-nous, de savoir sur quel terrain il marche.

Les arguments, invoqués tout dernièrement par le ministre perpétuel des finances pour combattre le maintien du traité avec l'Angleterre, ont été victorieusement réfutés déjà. En affirmant que l'importation des produits fabriqués avait acquis, depuis 1860, un développement nuisible aux intérêts de notre industrie, M. Pouyer-Quertier avançait un fait dont les relevés de l'administration des douanes ont démontré l'inexactitude.

Plus tard, pour obtenir de l'Assemblée qu'elle consente aux exigences du gouvernement, celui-ci a excipé de la nécessité de rendre au pays sa liberté commerciale. Le piège est grossier et nous avons déjà montré qu'il cache un secret désir de retour aux errements protectionnistes, que l'expérience a condamnés.

« Nous défendons les traités de commerce, écrivaient dernièrement à l'Assemblée les députés du commerce de Bordeaux, parce qu'ils sont une garantie de stabilité pour notre régime économique, parce qu'ils paralysent, au moins pour un temps, les fatales agitations des intérêts privés, parce qu'ils maintiennent entre la France et les autres nations de l'Europe la solidarité des intérêts, et ménagent, par les alliances commerciales, le retour si désirable des alliances politiques. »

Nous nous associons complètement à cette appréciation des députés de Bordeaux, et nous comptons que les considérations qu'ils font valoir pèseront d'un

grand poids sur les décisions de l'Assemblée, qui reprend aujourd'hui le débat ajourné hier, à la suite des explications de M. Rémusat.

Les nouvelles que nous recevons de Madrid sont de nature à atténuer un peu les craintes inspirées par les incidents qui se sont produits à la dernière séance du congrès. Néanmoins, la situation reste excessivement tendue, et les embarras du roi Amédée ne semblent pas près de toucher à leur fin.

De Londres on signale un grand meeting organisé à Leeds, sous la présidence du maire, dans le but de provoquer l'institution d'une conférence internationale d'arbitres pour le règlement des différends européens.

Extension de la puissance allemande semble redoubler l'effroi de nos voisins, et ils s'efforcent à leur tour sous la bannière de la paix. — Qu'en peut-on espérer ?

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

ITALIE.

Rome, 28 janvier.

Les bruits d'après lesquels un arrangement serait intervenu entre le pape et le czar, à la suite de la réception du grand-duc Michel au Vatican, paraissent se confirmer.

Le préfet de Rome, M. Gadda, a notifié au recteur de la basilique de San-Piété, qu'il renouait à occuper cette église. Les gardes de garde ont été retirés; l'annulation de l'acte officiel d'expulsion est encore attendu.

Aujourd'hui a eu lieu la première réunion mensuelle dans le but de faire des prières pour le pape; l'église de la Madeleine était pleine de personnes de distinction.

Le supérieur général des Trinitaires a remis au pape 44,525 fr. au nom de l'archevêque de Manille et des habitants des îles Philippines.

Plusieurs propriétaires ont offert au pape une corbeille de fleurs et de fruits, production des campagnes romaines, pour le remercier de ses encouragements qu'il a donnés à l'agriculture, et pour protester contre les attaques dont il est l'objet.

ÉTATS-UNIS.

New-York, 28 janvier.

Le secrétaire d'Etat, pour les finances, achètera pendant le mois de février, 3 millions (dollars) de bonds et vendra 2 millions d'or.

INDES.

Calcutta, 28 janvier.

Le général Bouchier a attaqué et occupé, le 21 janvier, le village fortifié de Iessa; les troupes anglaises ont entraîné 300 chevaux. On approche du pays des Hooaks.

(Voir la suite des dépêches à la 3^e page.)

LA SOUSCRIPTION NATIONALE

On a dit de la France qu'elle avait perdu le sens du patriotisme, ou du moins qu'au milieu de l'opulence factice de l'empire ce sens s'était gravement obliéré en elle, et malheureusement ceux qui ont porté sur nous ce jugement sévère, ne nous ont pas colonnés. L'idée de patrie, l'idée de solidarité nationale n'a pas eu chez nous, en l'année 1871, la puissance, l'intensité qu'elle possédait autrefois. Si nous avons pu être vaincus si complètement, c'est qu'à mesure que le danger grandissait, la France, au lieu de se resserrer davantage, s'éparpillait. Nous en sommes arrivés ainsi depuis les fantastiques fédérations jusqu'à la Commune de Paris, et nous avons donné au monde ce lamentable spectacle d'une nation qui se raje dans la guerre civile et incendie de ses propres mains sa capitale, alors que l'ennemi bivouaque encore sur son territoire. Si la France doit se relever, — qu'elle foisonne

avons-nous pas répété ici? — il faut qu'elle retrouve le sens de la patrie. Or, le mouvement qui se produit depuis quelques jours et qui, en peu de temps, a acquis une si puissante intensité, nous remet au cœur un espoir plus vivace en notre régénération.

Le projet des dames d'Alsace si grand, si généreux, et — pourquoi ne le dirions-nous pas? — si chimérique en apparence, de racheter la France au moyen d'une vaste souscription nationale, a réveillé notre pays; nous avons vu la France entière tressaillir sous le même courant électrique; les partis se sont effacés subitement devant cette idée patriotique et la France un instant s'est retrouvée.

Cet instant, il faut le mettre à profit; cette occasion, il faut la saisir au vol.

Quelques uns ne voient dans le projet de souscription nationale que le moyen de nous libérer plus rapidement d'une dette écrasante. Nous sommes bien éloignés assurément de méconnaître l'importance de ce résultat matériel à obtenir; mais le résultat moral qui doit s'en dégager pour nous-mêmes, pour la France, nous frappe davantage encore. Après des désastres inouïs, qui n'ont pas pu nous faire oublier nos divisions intestines, voilà pour la première fois que, devant nous tous, se dresse l'image sainte de la patrie; pour la première fois que tous les Français accourent se serrer autour du même drapeau. Le ressort de la France n'est donc point brisé; nous pouvons espérer encore; nous pouvons nous relever. *Sursum corda!*

Que la souscription produise, comme d'aucuns l'espèrent, quatre milliards, et notre libération absolue, ou qu'il n'en sorte qu'une somme relativement faible, voilà ce que nous devons considérer d'abord et surtout! Que ce mouvement soit pour nous tout un signal de pacification intérieure, d'apaisement et de réconciliation des partis! Quand nous n'aurions obtenu que ce résultat, nous pourrions nous estimer heureux encore, car le reste, comme l'on dit, viendrait pas surcoût.

Aujourd'hui le mouvement est désordonné encore; mille projets s'entrevoient; pour les uns, il s'agit d'une souscription individuelle répandue sur toute la France, d'autres étudient une organisation plus savante et cherchent à creuser à ce torrent une sorte de lit officiel.

On lira plus loin le projet élaboré par M. de Soubeyran, et soumis par lui à l'Assemblée nationale; on lira aussi les nobles paroles qu'adressent à la France des députés, des femmes, des artistes, des hommes d'Etat. Au milieu de ce bouillonnement, rien de définitif n'a encore été formulé. Nous attendons qu'un projet se dégage pour nous y rallier, en même temps que tous nos confrères des départements et de la capitale. Jusque-là ce qui importe, c'est que tous se pénètrent de cette idée, qui domine de haut tout ce mouvement, à savoir que, sur le terrain patriotique seulement, nous pouvons préparer le relèvement de notre pays. Quoi qu'il arrive de cette souscription, il faut qu'elle soit pour nous tous l'occasion et le moyen de sacrifier à la patrie nos haines et nos ambitions particulières et de dégager du triste fouillis de nos discordes l'image trop longtemps obscurcie de la France.

Souvenons-nous que nous avons tous une mère commune, et bientôt il ne sera plus besoin de nous faire souvenir qu'avant d'être républicains ou monarchistes, radicaux ou libéraux, nous sommes Français.

Le succès se mesure à l'affluence du public et à l'importance des recettes. Mais était-il donc si nécessaire de relire la *Grande Duchesse*, cette virulente et spirituelle satire de l'immoralité de certains gouvernants et de l'incapacité de leur entourage?

Le *Trois d'Écosse* repose, en effet, sur une donnée presque identique. Il s'agit encore d'une souveraine... légère, dont le cœur s'égare en un caprice sans excuse, jusqu'au moment où, rappelée au sentiment de sa véritable situation, elle rentre dans le sentier battu de la vie réelle et, princesse, épouse le premier homme de prince qui lui tombe sous la main.

A l'état aigu, cette folle douce qui faisait se tremousser avec des façons si dénuées l'héritière trépassée des Gêrolstein n'avait rien qui choquât notre scepticisme, et l'esprit froudeur de notre époque s'accoutumait assez de cet étalage public des faiblesses d'une atlése souveraine. Sur le dos des favoris de la grande duchesse, il semblait que l'auteur comique eût voulu flétrir à son aise la tourbe frivole des familles de l'empire. A l'état chronique, ces insanités nous écartent. Aujourd'hui que de notre sang et de nos larmes nous avons acheté le droit de mépriser et de haïr ces historios couronnés, dont l'histoire n'est qu'un long martyrologe de la liberté et de la dignité humaines, il y a quelque puérilité, ce nous semble, à soulever le manteau qui recouvre tant d'ignominies. Le dégoût comprime le rire, et de la fiction saugrenue qui se déroule sous nos yeux, l'esprit se reporte invinciblement aux dures réalités qui nous écrasent. Le moyen vraiment de s'égarer des calembredaines d'un laird Des-tourbicyer, ce chef bien informé de la police, quand, du jour au lendemain, nous pouvons retomber sous la main d'un Piétril Est-ce que Boum n'a pas commandé en chef dans les

premières rencontres de cette funeste guerre avec l'Allemagne! Quelle caricature réussie que celle du marquis des Trenta-Six-Tourelles, et la bonne plaisanterie que sa harangue mirobolante pour nous qu'il nous chahute jour au *Journal officiel* les impropria-tions des paladins de « la droite! » Quant à Fritz ou à Robert-Mouton, — le Fritz du *Trois d'Écosse*, — leur naïveté n'est plus de ce monde-ci, et il n'est pas un de nos petits-croisés — d'avant la guerre — qui ne comptât, parmi ses nombreuses victimes, quelque dame blasonnée et titrée — je m'en rapporte, sur ce point délicat, à l'auteur si compétent de la *Princesse Georges*.

Mais ce qu'on ne saurait dire, ou le chante. Le *Trois d'Écosse* en fournit une preuve de plus. La partition d'Hervé contient, d'ailleurs, avec d'assez nombreuses reminiscences, quelques morceaux d'une véritable originalité. Les airs de danses y tiennent la place respectable à laquelle ils ont droit dans toute opérette qui veut vivre, et l'orchestration est assez soignée.

Quant à l'interprétation, elle est généralement bonne. Mlle Blanche Coïnde n'a pas une vaine beauté et sa physionomie, d'une douceur un peu triste, ne me paraît guère appropriée au genre de rôles qu'elle remplit. Elle dit juste cependant; son jeu est sobre, intelligent, quoique inégal, et avec un flet de voix dont elle tire un bon parti, elle sait se faire applaudir souvent.

M. Quinet est plein de bonne volonté, mais mal servi par un organe défectueux. Toute vive et toute pimpante est mademoiselle Poncer, qui détaille ses compléments avec une infinie minutie. Luco, Martin, Didier, M^{lle} Maurel, complètent un ensemble qui, je le répète, est satisfaisant, — même pour ceux qui ne croient plus à l'opérette.

M. Danguin nous promettait depuis assez longtemps *Christiane*; il s'est encore une fois laissé devancer, comme pour la *Villette de Noces*, par la direction du Gymnase, qui a donné avant-hier la première représentation de la comédie nouvelle de M. Edmond Gondinet.

On sait que cet ouvrage, dont notre Courrier de Paris a déjà présenté une très-complète analyse, a été accueilli par le public parisien avec la plus grande faveur. N'ayant pas assisté à la représentation du Gymnase, je me vois obligé de réserver toute appréciation, jusqu'à un jour prochain où je dirai quelques mots de ce petit théâtre, très-habilement exploité par M. Maurel.

Paulo majora... Je me hâte de revenir au Grand-Théâtre et de féliciter M. Danguin pour l'excellente reprise de *Roland & Roncevaux*.

Trop souvent on avait pu constater la hâte regrettable avec laquelle étaient montés certains ouvrages tels que *l'Africaine*, pour ne citer que le plus important, dont le succès a été compromis dès la première soirée et n'a pu se rétablir aux représentations suivantes. En ce qui concerne l'opéra de M. Mermet, on ne saurait faire à la direction le même reproche. L'exécution témoigne d'études suffisantes de la part de l'orchestre et des chanteurs; ces derniers ont été renforcés, de même que le personnel des figurants. La fraîcheur des décors, l'éclat des armures et les détails heureux d'une mise en scène intelligente complètent l'attrait du spectacle. Bien que dans certaines parties de l'ouvrage l'inspiration ou l'originalité semble avoir fait défaut au compositeur, la musique

LE RACHAT DE LA FRANCE

Le mouvement national pour la libération du territoire par des souscriptions volontaires (devient véritablement universel. Les adhésions ne se comptent plus, toutes les conditions, tous les âges et tous les confondus. Les élèves des lycées se cotisent et les maîtres abandonnent une partie de leur traitement. Les matelots des ports donnent à la France leur part de prise; les conseils municipaux votent de toutes parts des souscriptions, les dames de la haute promettent leur sou par semaine.

On quête dans les églises, on quête dans les théâtres, et par un rapprochement singulier, admirable en un sens, le même journal donne presque à la suite l'une de l'autre la lettre éloquent d'un archevêque qui recommande la souscription, et celle d'un directeur de théâtre qui annonce le résultat d'une représentation donnée à son profit.

L'archevêque — celui de Rouen, Mgr de Bonnechose, dit à ses ouailles :

Les charges de la guerre ont pesé cruellement sur nous, et nous en porterons le poids jusqu'à l'entier acquittement de l'affreuse dette que nos revers nous ont fait contracter. Mais nous vivons cependant. Nous n'avons eu dans cette contre-offensive ni massacres ni pillages; et nous avons reçu des marquis signalés de la divine Providence, qui nous a épargné une partie des malheurs dont nous étions menacés. Nous pouvons donc retrancher quelque chose de nos ressources journalières pour venir au secours de nos frères malheureux, condamnés à vivre encore séparés de la mère patrie. Ah! ne les leur refusons pas, et hâtons-nous de joindre nos offrandes à celles déjà faites pour éloigner la présence du vainqueur. Vous avez ainsi la joie, M. T. C. F. d'avoir fait une bonne action qui répandra son parfum sur toute votre vie, qui vous attirera les bénédictions de Dieu et des hommes, qui relèvera enfin la France aux yeux des nations en leur montrant ce que ses entrailles patriotiques recèlent encore de générosité et de puissance.

Le directeur de théâtre, M. Perrin, administrateur de la Comédie française, annonce que la représentation de dimanche, donnée uniquement au profit du rachat de la France, a produit 7,451 fr. (chiffre le plus élevé qu'il puisse réaliser la salle du Théâtre-Français).

Tous les esprits d'ailleurs sont tendus vers ce but; nous désirerions le plus tôt possible de nos hôtes étrangers. Ce que les uns poursuivent par des souscriptions volontaires, les autres cherchent à l'obtenir par d'ingénieuses combinaisons financières, par un système d'emprunt à faibles intérêts qui serait, en quelque sorte, une souscription volontaire généralisée. Les deux mouvements se continuent côte à côte et sont destinés sans doute à se compléter heureusement.

L'Assemblée nationale va être saisie de la question par le remarquable plan financier de M. de Soubeyran. D'un autre côté, un Hollandais, dans une lettre au *Moniteur*, que nous reproduisons plus loin, nous offre l'exemple instructif de son propre pays dans des circonstances analogues. Enfin le comité de Nancy, la ville d'initiative, poursuit la réalisation de son idée de souscription à 300 millions, et envoi dans ce but à Paris des délégués pour s'entendre avec les comités existants.

Le même comité de Nancy se propose de provoquer la création d'un comité réellement central pour recueillir toutes les souscriptions. Le gouvernement, visiblement stimulé par ce zèle du dehors, s'occupe sérieusement de trouver le moyen de hâter notre délivrance. Hier encore il y avait entrevue dans ce but entre les ministres de l'Intérieur et des Finances et un groupe de banquiers.

Quelque résultat matériel que produise la souscription, il semble qu'il y a dans cette fièvre patriotique, dans cette unanimité d'un même sentiment et dans un même but, quelque chose de sain, de fortifiant, qui nous relève à nos propres yeux et doit, en une certaine mesure, rapprocher les cœurs trop divisés par la politique.

Le grand avantage de ce projet, ce serait de le substituer à la souscription nationale, dont l'éché-

Projet d'emprunt national de 2 milliards

Le projet de M. de Soubeyran, dont nous parlons plus haut, paraît devoir être pris en très-sérieuse considération. Voici en quels termes le *National* expose ce projet :

Il est indispensable que, derrière cette souscription, se dresse un projet sérieusement étudié d'emprunt, facultatif ou obligatoire, qui viendra compléter l'œuvre de la souscription et élèvera le chiffre de son produit au niveau des besoins du pays; car, une fois entreprise, il faut que l'œuvre de la délivrance aboutisse.

C'est l'objet de cette idée que M. de Soubeyran a préparé son projet d'emprunt national qu'il a exposé hier, dans toutes ses parties, devant la sous-commission du budget, où il a obtenu un succès complet.

M. de Soubeyran estime qu'il est nécessaire qu'il sorte du grand effort que la France va faire, non seulement les trois milliards qui doivent être versés aux Prussiens, mais encore un milliard destiné pour moitié à rembourser partie des avances de la Banque et pour moitié à mettre le Trésor largement en état de faire face à tous les besoins nécessaires par l'œuvre réparatrice que la France doit accomplir.

Voici, à grands traits, la texture de cette ingénieuse combinaison :

L'emprunt est fait sous forme d'obligations de 100 francs, remboursables à 200 francs en six années. Il est divisé en 720 séries, réparties en 60 classes.

Chaque année, une classe composée douze séries est indiquée par le sort pour être remboursée.

Chaque année, en conséquence, 666,672 obligations sont remboursées à 200 fr.

Tous les mois a lieu un tirage d'obligations qui sont remboursables avec primes, la première à 157 mille francs, les dix suivantes à 10,000 francs chacune, treize ensuite à 5,000 francs, et enfin cent à 1,000 francs.

Une somme annuelle de 133,998,000 fr. est suffisante pour faire face aux engagements pris par le Trésor :

666,672 obligations à 200 francs	133,334,400 fr.
Primes,	6,000,000
139,334,400	

À déduire, 1,692 obligations dont le remboursement est compris dans les primes, 338,400

138,996,000 fr.

En résumé, cette annuité pour 60 ans correspond à un intérêt de 2.82 0/0.

Les chiffres que l'on vient de lire disent la simplicité de la combinaison et expliquent mieux qu'aucun raisonnement la facilité de remboursement, qui est, on vient de le voir, une somme annuelle inférieure à celle que l'on cherche à trouver en ce moment dans des emprunts difficiles à aligner et qui rencontrent de graves hostilités, parce qu'ils froissent bien des intérêts.

L'*Opinion nationale* donne ce matin des détails plus circonstanciés sur le projet de M. de Soubeyran; nous reproduisons textuellement l'article qu'elle lui consacre.

Emprunt national de 2 milliards en obligations de 100 francs, remboursables à 200 francs en 60 années.

Participent aux tirages de primes s'élevant par an à 6 millions.

Création de 720 séries de 55,556 obligations, divisées en 60 classes.

Une classe de 12 séries sera remboursée tous les ans. — Les tirages de primes se feront tous les ans.

1 Obligation sera remboursée à 200 fr. 150,000 - 150,000

10 Obl. seront remboursées à 10,000 - 100,000

30 - - - - - 3,000 - 300,000

100 - - - - - 1,000 - 100,000

141 Obl. Montant des primes par mois, 500,000

Charge annuelle, 6,000,000

121 séries de 55,556 obligations

à 200 fr., 133,334,400

2^o Primes, 6,000,000

139,334,400

À déduire, 1,692 obligations remboursées par an avec primes, 338,400

qui est à craindre, jeterait à l'étranger le plus lâcheux relief sur le patriotisme français.

Au moyen de cet emprunt de 2 milliards, on couvrirait à servir chaque annuité de 190 millions, on pourrait :

Payer à l'Allemagne les 3 milliards exigibles le 3 mars 1874;

Rembourser à la Banque de France, 500 millions;

Se dispenser de recourir à aucun des impôts, à la recherche laborieuse desquels sont le gouvernement et l'Assemblée nationale.

Le projet de M. de Soubeyran se résume ainsi :

Annuité de 140 millions

Remplaçant 350

Economie, 210 millions.

Donc, plus d'impôts à voter et libération anticipée du territoire.

Un exemple et peut-être une idée.

Un Hollandais, résidant à Paris, communiqua au *Moniteur* la note suivante, qui emprunte aux circonstances actuelles un vif intérêt :

Après la conclusion du traité de 1839, qui assura définitivement la séparation d'avec la Belgique, les finances de la Hollande se trouvant dans une situation déplorable, un état de quasi-guerre soutenu pendant dix ans et l'entretien d'une nombreuse armée avaient épuisés toutes les ressources du trésor.

Outre ce déficit considérable sur le budget ordinaire, le gouvernement se trouvait en face d'un arriéré de 127 millions de florins ou 265 millions de francs, équivalent de toute proportion gardée, à plus de trois milliards pour la France, dont la population est douze fois supérieure à celle des Pays-Bas à cette époque.

Plusieurs projets furent proposés pour obvier à la détresse du Trésor. On parla sérieusement d'une réduction forcée de la rente, mais l'opinion se déclara formellement contre cette mesure.

Cependant la situation s'aggravait journalièrement. Lorsque, en 1843, le roi appela au ministère des finances M. van Hall, homme audacieux, entreprenant et d'une capacité rare. Celui-ci, à peine installé, proposa un impôt progressif sur le capital et sur la propriété, accompagné de toutes les mesures vétoinaires et inquisitoires corollaires indispensables de cette espèce d'impôt.

Mais les contribuables pouvaient se soustraire à l'impôt au moyen de souscriptions volontaires ou des gratuits, ou en participant, dans la mesure de leur fortune, à un emprunt émis au pair et ne donnant que 3 pour 100 d'intérêt, ce qui, à une époque où le 5 pour 100 était coté à 10 pour 100, équivalait au don de la moitié du capital. Le roi donna l'exemple en souscrivant pour 10 millions, et en peu de jours, la somme entière de 127 millions fut soustraite.

De ce moment date la restauration de nos finances. La Rente se releva et dépassa bientôt le pair, ce qui permit l'année suivante d'opérer la conversion volontaire du 5 à 4 pour 100. L'économie qui en résulta permit d'établir définitivement l'équilibre du budget, qui, au lieu de se solder en déficit, donna depuis lors constamment des excédants.

Ma place était en province l'année dernière, pendant le siège de Paris, et j'ai encore présente à la mémoire l'impression qui s'y produisit à la nouvelle de la capitulation.

On s'y attendait cependant, et j'ajouterai qu'on avait vu la destruction de nos départements envahis, ou en était venu à la désirer; car il était clair que, tant que cette agonie durait, les déroutes, les massacres et les ravages ne feraient que s'accroître. Mais quand on apprit que cela était fait, et que le drapeau étranger allait flotter sur le Mont-Valérien, la douleur trouva seule place dans les âmes, et, comme un malade agissant à une fièvre violente, on commença à supplier à ce que cette paix nécessaire allait nous coûter.

Presque aussitôt l'entrée des Prussiens eut lieu. On chercha aujourd'hui à rallier cette humiliation. Il faudrait mieux la savoir et s'en souvenir. Vous avez probablement vu à Lyon une enluminure inepte, qui représente des Allemands ridicules entassés derrière les grilles de Tuileries, pendant qu'un garde national, à l'air digne, monte la garde de l'autre côté.

de Roland porte un cachet particulier, qui en fait une œuvre véritablement à part. L'air de Roland et le chœur du premier acte, révisé, le final du 3^e acte sont d'un effet irrésistible.

Chacun a d'ailleurs fait bravement son devoir, et M. Chelli a particulièrement droit à nos éloges pour la manière dont il chante et joue le rôle de Roland.

En l'écoutant, je me sentais même pas l'envie de lui reprocher quelques éclats de voix, que je mettais au compte d'un entraînement bien naturel, tant j'étais heureux de voir le public prendre feu et applaudir, avec un enthousiasme fébrile, à ces scènes d'une si imposante grandeur.

Où, à tous les points de vue, la reprise de *Roland* est une excellente pensée. Il est bon que nous allions nous remettre dans ces souvenirs vivifiants de notre gloire nationale.

« La France, la douce France, si souvent invoquée dans la chanson de Roland, l'amour de la patrie, le dévouement à la mère commune, ces nobles sentiments qui répandaient sur tout le poème je ne sais quel coloris tendre et mélancolique, c'est quelque chose qui n'appartient qu'à cette chanson de geste. » Cette appréciation de M. Vitet sur le poème, dont s'est très-heureusement inspiré le compositeur, dit mieux que je ne saurais le faire à quel sentiment élevé répond l'œuvre vraiment nationale de M. Mermet, et de quelle douloureuse actualité cette reprise semble se recommander.

Souhaitons donc, — faisons mieux, assurez un long succès à *Roland & Roncevaux*. « Quand tout s'abaisse et se ternit, — écrivait encore la critique du poème de Thurolf, — n'est-ce pas le moment de détourner les yeux, pour chercher dans le passé de consolantes splendeurs! » H. L.

FRUILLETON DU JOURNAL DE LYON

DU 31 JANVIER 1872.

THÉÂTRE

La politique et le théâtre ont plus d'un point de contact, et ce n'est pas chose nouvelle que de constater la similitude des procédés qui, sur l'une et l'autre scène, décident du succès d'une intrigue, retardent ou précipitent un dénouement fatal et préparent le succès de qui sait, avec l'habileté nécessaire, mettre en mouvement le levier puissant de l'humaine passion.

Coups de théâtre et coups d'Etat doivent être machinés avec une égale prudence, et l'auteur qui assure quelquefois la réussite de ses uns et des autres, ne suffit point toujours à faire taire les sifflets de la foule. Qui dit habile

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

de ce re-... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de... n'a dépendu que de...

CORRESPONDANCES

Ain

Correspondance particulière du Journal de Lyon

Bourg, 24 janvier. Obligé d'écouter à droite et de répondre à gauche, me voilà bien embarrassé et je ne sais trop comment je vais me tirer de là.

Quant aux correspondants, je vous ai déjà dit quel soin la presse anglaise en général, à plus forte raison, apporte à bien choisir et à leur procurer tous les moyens d'être parfaitement renseignés.

Le tirage du Times est de soixante à soixante-dix mille pour chacun des six jours ouvrables de la semaine; il se vend six sous et renferme seize pages dont le texte serré et pourtant très-clair équivaut à un volume.

Une jeune demoiselle, petite, brune, d'un caractère aimable et d'une figure qu'on s'accorde à trouver jolie, désirerait fonder une famille chrétienne et rencontrer un gentleman de tel âge, de telle condition, de telle fortune; s'adresser à l'éditeur, sous les initiales...

Les feuilles politiques ne sont guère que dix à douze; mais, au lieu d'être obligé, comme chez nous, de les acheter toutes pour savoir ce qui se passe dans tous les partis, il suffit d'en acheter une.

D'abord il n'existe pas de l'autre côté de la Manche la même bigarrure de partis irréconciliables que chez nous; de plus, un grand journal met toutes les informations d'où qu'elles viennent et pourvu qu'elles soient sérieuses, sous les yeux de ses lecteurs, et c'est à ceux-ci qu'il appartient d'apprécier, au lieu d'attendre, comme en France, qu'on leur serve une opinion qu'ils n'ont plus qu'à avaler.

On a parfois pensé à essayer la même chose à Paris; mais l'esprit français a des routines dont il ne démont pas volontiers, et j'ai parmi les journaux les mieux accrédités dans la faveur publique, il n'en est pas un qui ait osé entreprendre de paraître seulement sur huit pages, comme le moindre des journaux anglais.

Alsace

Correspondance particulière du Journal de Lyon

Strasbourg, 20 janvier 1872. On vient de fonder à Strasbourg une société alsacienne (qui ne tardera pas, nous l'espérons, à devenir une société alsacienne), ayant pour mission de venir en aide aux émigrants de l'Alsace-Lorraine.

Dimanche 14 janvier, une réunion qui comptait un peu plus d'une centaine de personnes notables, a eu lieu à la création et à la nomination d'un comité chargé de l'organisation du service. On s'est borné, pour les statuts, à quatre articles: 1° La société prête aide et protection sans distinction d'opinions religieuses ou politiques, à tout Alsacien-Lorrain contraint par la conquête d'abandonner son pays; 2° La société ne s'occupera que des Alsaciens-Lorrains qui auront opté pour la nationalité française et qui justifieront de leur moralité; 3° La société s'interdit formellement de provoquer à l'émigration; 4° La société se compose de membres adhérents, payant une contribution mensuelle; l'administration est confiée à un comité, élu en assemblée générale.

Les articles 2 et 3 méritent un mot d'explication. Le comité provisoire, qui a provoqué la réunion de dimanche, en adoptant ce principe que les Alsaciens-Lorrains, pour avoir droit à l'appui moral ou pécuniaire de la société, devraient avoir opté pour la nationalité française, a été déterminé par deux motifs: le premier, c'est qu'il fallait se mettre, vis-à-vis du gouvernement allemand, dans une situation nette et clairement définie. Le gouvernement allemand pourrait trouver mauvais en effet que l'on fournit les moyens d'émigrer à tous les Alsaciens indistinctement; ce serait une prime à l'émigration. En exigeant l'option préalable, nous ne faisons plus que secourir des Français, qui veulent rentrer en France; notre action est absolument légale et inattaquable.

Le second motif est au moins aussi grave: si un Alsacien s'établit en France sans avoir opté, et qu'il tombe encore sous le coup de la loi militaire, il esquivera cette loi comme Allemand; favoriser son départ, sans l'obliger à opter, serait donc l'encourager dans une voie très-préjudiciable, une véritable désertion vis-à-vis de sa véritable patrie, la France.

Par là, nous évitons aussi le reproche que nous pourrions encourir de favoriser l'émigration. Tout Alsacien qui part laisse un vide, fait un trou que comble un Prussien. Provoquer à l'émigration, ce serait faire le plus grand tort à la cause française en Alsace.

Mais il y a des cas de force majeure: un père ne saurait se résigner par exemple à voir son fils porter le casque à pointe. Là où l'émigration est légitime, parce qu'il y a une force majeure, l'action d'une société d'assistance sera légitime aussi et nécessaire. Cette action sera multiple: il faudra d'abord adresser des renseignements aux sociétés de France ou de l'étranger, afin qu'il n'arrive pas ailleurs ce qui vous est arrivé à Lyon: de voir un Prussien solliciter des secours comme Alsacien, ou d'accorder un appui à quelque misérable, échappé du bagne ou prêt à y entrer.

Il faudra ensuite nous mettre au courant de tous les places vacantes, de toutes les offres de travail faites par les sociétés de France ou autres, afin de pouvoir assigner une destination aux émigrants, ouvriers, paysans, commis, etc., qui se présenteront à nous.

Manifeste du comte de Chambord

L'Union nous donne le texte du nouveau manifeste du comte de Chambord qui résumait une de nos dépêches de ce matin:

La persistance des efforts qui s'attachent à dénaturer mes paroles, mes sentiments et mes actes, m'oblige à me protester contre la loyauté commandée et que l'honneur m'impose.

On s'étonne de m'avoir vu m'éloigner de Chambord, alors qu'il m'eût été si doux d'y prolonger mon séjour, et l'on attribue ma résolution à une secrète pensée d'abdication. Je n'ai pas à justifier la voie que je me suis tracée. Je plains ceux qui ne m'ont pas compris; mais toutes les espérances basées sur l'oubli de mes devoirs sont vaines. Je n'abdiquerai jamais.

Je ne laisserai pas porter atteinte, après l'avoir conservé intact pendant quarante années, au principe monarchique, patrimoine de la France, dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés.

Le désarisme et l'anarchie nous menacent encore, parce que l'on cherche dans des questions de personnes le salut du pays, au lieu de le chercher dans les principes. L'erreur de notre époque est de compter sur les expédients de la politique, pour échapper aux périls d'une crise sociale.

Et cependant, la France, au lendemain de nos désastres, en affirmant dans un admirable élan sa foi monarchique, a prouvé qu'elle ne voulait pas mourir. Je ne devais pas, dit-on, demander à nos valeureux soldats de marcher sous un nouvel étendard.

Je n'aborde pas un nouveau drapeau, je maintiens celui de la France, et j'ai la fierté de croire qu'il rendrait à nos armées leur ancien prestige. Si le drapeau blanc a éprouvé des revers, il y a des humiliations qu'il n'a pas connues. J'ai dit que j'étais la réforme; on a feint de comprendre que j'étais la réaction.

Je n'ai pu assister aux épreuves de l'Église sans me souvenir des traditions de ma patrie. Ce langage a soulevé les plus aveugles passions. Par mon inébranlable fidélité à ma foi et à mon drapeau, c'est l'honneur même de la France et de son glorieux passé que je défends, c'est son avenir que je prépare.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

Séance du 29 Janvier 1872.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2. M. Girard dépose une demande d'interpellation sur le régime intérieur et la surveillance des prisons à l'occasion d'une évasion qui a eu lieu à Tours et qui a causé une grande émotion. (Exclamations.)

M. le ministre de l'intérieur propose de renvoyer l'interpellation au moment où sera discuté l'article de budget de 1872 concernant les prisons. L'Assemblée décide que l'interpellation est fixée ainsi que l'a demandé M. le ministre de l'intérieur. L'ordre du jour appelle la discussion des propositions de M. Johnston et de M. Raoul Duval relatives aux traités de commerce.

De demande que la discussion soit mise à l'ordre du jour de demain. M. de Mézières, ministre des affaires étrangères, prie la question d'être résolue sans retard. La dénonciation pouvait être prononcée à une époque quelconque, autre que le 4 février. Justement, je viens de recevoir de M. l'ambassadeur d'Angleterre une dépêche, dont je vais vous lire la fin: « En dernier lieu, dit cette dépêche, en vertu de l'ordre de vous déclarer que le traité devra être exécuté à partir du jour quelconque où il aura été dénoncé. » M. le ministre termine en di-

sant que s'il est utile de résoudre la question, il y a à passer l'urgence qu'il faille discuter immédiatement. (Approbation.) M. Desol explique que ce n'est pas la faute du rapporteur si le rapport n'a pas paru à l'Officiel, et il a été très-étonné de ne pas le trouver dans ce journal hier.

M. Léonard Javal demande l'ajournement. M. RAOUL DUVAL. — Ce qu'il importe, c'est de réserver la liberté de nos tarifs. La question est parfaitement mise et je demande que nous discutions cette question très simple dès demain. Plusieurs voix. — A lundi ! à lundi ! M. LE DUC DECAZES. — Comme M. Léonard Javal, demande l'ajournement. Il insiste donc pour la communication des pièces diplomatiques.

M. DE REMUSAT, ministre des affaires étrangères. — Je suis, au point de vue de l'intérêt de la prompt solution de la question, de l'avis de M. Raoul Duval. Les négociations durent encore et je ferai remarquer qu'il est complètement impossible de communiquer les pièces, alors que tout est encore pendant. (Mouvements divers.) M. le ministre rappelle que le jour où, sous l'empire, les négociations furent pendantes ont été apportées à la tribune, ce jour-là la guerre est devenue inévitable. (T. les bien ! très bien !)

La discussion actuelle est certainement utile et urgente. Voici les termes de la question: Il s'agit de savoir si sera utile, pour aboutir, de dénoncer les traités de commerce ou si vous refusez à la France de reconquérir la liberté fiscale. Toutes les questions, bien entendu, pourront être discutées, à l'occasion de cette question spéciale. Mais, je le répète, il est impossible de communiquer les pièces qui doivent rester secrètes au cours d'une négociation qui peut durer une année entière. (Approbation.) M. VALLOIN. — L'Angleterre aura toujours toute sa liberté de faire entrer ses produits par la Suisse ou par l'Allemagne, et vous vous n'aurez pas votre liberté.

CHRONIQUE

DISCOURS

Prononcés sur la tombe de M. Atlas-Dufour.

Voici en quels termes s'est exprimé M. Martin Paschoud, ancien président de l'église réformée de Paris. Il y a trois mois, l'ami auquel on vient de rendre un si touchant hommage, était là, comme nous, debout, pleurant sur la tombe d'une fille chérie. Hélas ! les larmes que tout son cœur versait alors n'ont pas peu contribué à celles que nous répandons aujourd'hui sur la sienne.

Je n'ai pas l'intention de vous entretenir de sa vie, de cette vie si pleine de jours, et pleine aussi de bons fruits. J'ai à cœur seulement de lui rendre témoignage sur un point particulier, dont tous ceux qui l'ont connu et aimé comme moi ne manquent pas, je crois, de saisir l'importance: je veux parler de ses sentiments religieux, au sujet desquels il ne faudrait pas qu'on se méprenne, ici, à cause de l'absence, qu'il a formellement prescrite, dans ses dernières volontés, de toute cérémonie religieuse.

A tort ou à raison, cette question n'est pas à débattre ici, Arles n'a jamais voulu se rattacher officiellement à aucune église actuellement établie. C'est pourquoi, sincère et conséquent avec lui-même et avec les autres, jusques à la fin, il a interdit tout service religieux officiel à son enterrement. Est-ce à dire qu'Arles repoussait toute ma-

vers sommes. Nous sommes arrivés à cette seconde partie de la loi qui touche à l'importation des navires étrangers en France; il ne faut pas oublier qu'avant 1855, la loi de 1793 régissait les navires. Alors les navires français étaient sans autorité. La guerre de Crimée a amené l'entrée des navires étrangers, mais avec un droit de 10 0/0 et l'on est arrivé ainsi jusqu'en 1861; puis, est venu le traité de 1866 qu'il s'agit de modifier.

Aujourd'hui, c'est un fait patent que les chantiers français sont déserts. Si le gouvernement était en état de donner des primes, il le ferait; il se trouve dans la nécessité d'imposer un droit pour ouvrir les chantiers français. Il n'est pas exact qu'il y ait un désaccord complet entre les armateurs et les constructeurs. Ce qui se propose, c'est de ne pas être des chiffres de protection absolue, mais ceux qui existent depuis la guerre de Crimée et qui ont existé jusqu'en 1861. Il s'agit de 10 à 12 0/0.

M. BETHMONT. — On nous a dit que les constructeurs sont ruinés et sans constructeurs point de navires. Et dans la commission d'enquête de 1870 on a reconnu la décadence des constructeurs. Ce fait-on ? Ce ne sont pas des chiffres de protection absolue, mais ceux qui existent depuis la guerre de Crimée et qui ont existé jusqu'en 1861. Il s'agit de 10 à 12 0/0.

M. BETHMONT. — On nous a dit que les constructeurs sont ruinés et sans constructeurs point de navires. Et dans la commission d'enquête de 1870 on a reconnu la décadence des constructeurs. Ce fait-on ? Ce ne sont pas des chiffres de protection absolue, mais ceux qui existent depuis la guerre de Crimée et qui ont existé jusqu'en 1861. Il s'agit de 10 à 12 0/0.

manifestation pieuse, toute croyance, toute... Non, certes. — Je peux l'affirmer, car que je le sache pertinemment, ayant eu...

les journaux anglais que nous devons aller chercher l'histoire de sa vie si laborieuse et si utile.

Autre chose est un culte, avec ses formes, son sacerdoce, ses observances, autre chose est la religion.

Le discours suivant a été prononcé au nom des ouvriers d'Oullins. On nous prie de le reproduire :

Quoique né catholique, il n'avait jamais pratiqué le culte catholique; quoique ayant fait ses études protestantes, il ne s'était jamais rattaché au culte protestant.

Permettez-moi d'exprimer à la famille, et à toute l'assistance, les regrets que nous éprouvons de la mort si inattendue de l'homme éminent et vénéré que nous accompagnons au tombeau.

On a dit de lui, avec parfaite vérité, qu'il poursuivait la sublime chimère de Fénelon; comme l'archevêque de Cambrai, il aimait mieux son pays que sa famille, il aimait mieux l'humanité que son pays.

M. Arlés-Dufour sera toujours considéré comme le plus grand bienfaiteur de la commune d'Oullins. L'amélioration des ouvriers par l'instruction était l'objet de sa constante sollicitude, et c'est en ce sens qu'il agissait le plus, il nous aidait de ses conseils et de sa haute instruction, nous rappelant sans cesse sa noble devise: Rien sans peine.

Or, si la religion pure et saine n'est que la religion pure et saine, à visiter les veuves et les orphelins dans leurs afflictions, ou, comme l'a dit Jésus, « à aimer son prochain comme soi-même », j'ose vous demander si vous connaissez beaucoup d'hommes plus religieux que cet homme-là?

C'est à lui encore à qui nous devons la conservation de cette pauvre petite bibliothèque populaire (objet de tant de haines et de colères, puisqu'elle a mérité les honneurs d'une séance au Sénat) fondée par un petit groupe d'ouvriers; il y contribua largement lui et tous sa famille.

On nous dit que nous aurions besoin de bons Samaritains comme ceux-là, de ces hommes d'initiative individuelle, d'infaillible dévouement, d'intrinsèque générosité, résolu à faire le bien, au près et au loin, sans toutes ses formes, jusques au dernier soupir et que rien ne peut décourager, pas même l'ingratitude de ceux qui leur doivent le plus.

Voici un troisième trait qui se présente avec le caractère d'originalité particulière à M. Arlés.

La guerre de 1859 contre l'Autriche, guerre à laquelle il poussa plus que personne, les premiers prisonniers autrichiens n'étaient pas arrivés à Marseille qu'il envoya à son représentant dans cette ville l'ordre d'ouvrir un crédit aux officiers prisonniers, qui, pensait-il, pouvaient être dans la gêne.

Les prisonniers en profitèrent, et il est juste de dire que, un an après la guerre, il ne restait plus que 15 à 18 cents francs qui n'avaient pas été remboursés.

M. Arlés était l'homme tolérant et libéral sans restrictions; il aimait la liberté sous toutes ses formes, et lui, l'ami de Cobden, et l'un des premiers initiateurs du libre-échange, il a succombé, comme si sa tâche était terminée, le lendemain même du jour où le libre-échange venait de remporter en France un succès si vivement disputé.

Ce matin, une foule nombreuse d'amis accompagnait à sa dernière demeure un de nos concitoyens les plus respectables, M. Emmanuel Moutier, chevalier de la Légion d'honneur, ancien juge au tribunal de commerce, ancien membre de la chambre de commerce.

M. Arlés était l'homme tolérant et libéral sans restrictions; il aimait la liberté sous toutes ses formes, et lui, l'ami de Cobden, et l'un des premiers initiateurs du libre-échange, il a succombé, comme si sa tâche était terminée, le lendemain même du jour où le libre-échange venait de remporter en France un succès si vivement disputé.

Un décret du 29 janvier convoque le conseil général du département du Rhône pour le 5 février prochain. Le conseil aura à débattre sur le projet de révision du tarif de l'octroi de Lyon et sur d'autres affaires urgentes qui pourront lui être soumises.

M. Arlés était l'homme tolérant et libéral sans restrictions; il aimait la liberté sous toutes ses formes, et lui, l'ami de Cobden, et l'un des premiers initiateurs du libre-échange, il a succombé, comme si sa tâche était terminée, le lendemain même du jour où le libre-échange venait de remporter en France un succès si vivement disputé.

« Ce registre, ainsi que la double liste électorale, établie par les soins de MM. les officiers de l'état civil, sont déposés au secrétariat de chacune des mairies d'arrondissement; et il est urgent de ne pas perdre de vue « qu'avant l'expiration de cette date, tout électeur, omis sur la liste générale ou sur la liste des électeurs municipaux, doit réclamer son inscription; et qu'enfin tout électeur, inscrit sur une des listes du département, a le droit de réclamer, dans le même délai, l'inscription ou la radiation « de tout individu indûment inscrit ou indûment omis.

M. Arlés était l'homme tolérant et libéral sans restrictions; il aimait la liberté sous toutes ses formes, et lui, l'ami de Cobden, et l'un des premiers initiateurs du libre-échange, il a succombé, comme si sa tâche était terminée, le lendemain même du jour où le libre-échange venait de remporter en France un succès si vivement disputé.

« Et si s'abstenir volontairement au moment du vote peut être qualifié de désertion, à plus forte raison négliger l'intérêt des élections futures par insouciance ou mauvais vouloir constituerait une grave infraction à nos devoirs et une déplorable application de nos droits.

est changé, et comme par un coup de baguette, Lyon est dans « la tranquillité la plus complète. »

Le bureau de tabac, situé au pied du bâtiment en flammes et quelques habitations voisines avaient été démolis en toute hâte.

D. n.s son article d'adieux à M. Pascal, notre nouveau préfet, le Phare de la Loire s'exprime de la manière suivante :

Le reste du bâtiment a été préservé, fort heureusement, car il renfermait une assez grande quantité de bombes de vernis, que l'imaginaire populaire avait transformées en bombes de pétrole, mais qui eussent propagé l'incendie d'une façon terrible.

On ne connaît encore qu'une partie des traits de l'inépuisable générosité de M. Arlés-Dufour. S'il n'était pas une œuvre généreuse qui ne le comptât aussitôt au nombre de ses bienfaiteurs et de ses plus ardents propagateurs, les infortunes privées ne trouvaient pas en lui une moindre assistance.

Le train 492 contenait 25 personnes, y compris les agents du service. Huit, dont un conducteur, sont saines et sautes; six sont mortes, sept sont plus ou moins grièvement blessées; savoir :

En passant, il y a trois ans, dans la rue du Mont-Blanc, à Genève, j'aperçus sur la porte de son magasin un ancien négociant lyonnais de ma connaissance. Le lui exprimais ma surprise de le revoir à 72 ans dans les affaires.

Morts : M. Lallemand, receveur des donations au Golfe-Jouan; deux inconnus; une femme inconnue qui a été noyée; Crevoisin Désiré, mécanicien, âgé de 35 ans, marié, père de 4 enfants.

En voici un autre : Lorsqu'après le coup d'Etat, Pauline Roland fut proscrite, elle tomba gravement malade. Renvoyée d'Afrique, comme n'étant plus dangereuse, des amis de Pauline Roland s'adressèrent à M. Arlés-Dufour, qui paya les frais de son séjour jusqu'à son dernier moment dans une maison de santé.

Blessés : F. Piteau, blessure à la tête; Mlle Gisser, contusion au côté droit, forte commotion; Mlle Cail, contusion au côté gauche; S. Fougères, plaie à la tête et contusion générale; Ossel, fracture de la tase du crâne, du côté gauche, plaie à la tête, violemment étre désespéré; Jumil, plaie au menton, contusion générale, dents cassées (état assez grave); Cerbit, énorme plaie au côté droit de la tête (état grave); Bianchi, marchand de bestiaux, contusions nombreuses; Rebecq, commerçant, contusions nombreuses; (cas quatre derniers blessés ont été transportés à l'hôpital de la Charité à Nice); Paulian Joseph, conducteur chef du train, très fortement contusionné; enfin, un voyageur inconnu, blessé légèrement et qui s'est fait transporter à Cannes.

Voici un troisième trait qui se présente avec le caractère d'originalité particulière à M. Arlés.

Il paraît que, dès qu'il apprit la chute du pont de la Brague, le chef de gare d'Antibes, qui attendait le train 492, envoya sur la ligne des hommes munis de lanternes, pour faire les signaux d'arrêt. Malheureusement, le passage sur le pont-viaduc était impraticable, et les campagnes étant inondées à une grande distance, les hommes durent faire un long détour avant de se retrouver sur la voie du côté de Cagnes; ils firent les signaux d'usage, que le mécanicien n'aperçut que trop tard, tant à cause du peu de distance qui le séparait du danger que par suite de l'obscurité de la nuit, augmentée encore par une pluie torrentielle et par un brouillard épais.

On nous dit que la contrebande sur les alcools est toujours en pleine activité. Nous voyons en cela les effets déplorable de droits énormes qui offrent d'irrésistibles tentations à tous les rôdeurs de faubourg.

On écrit en outre de Nice que, le 20 janvier, le courrier de Coni à Nice est tombé dans un précipice en traversant le col de Brans. Tout le monde a péri.

On nous dit que la contrebande sur les alcools est toujours en pleine activité. Nous voyons en cela les effets déplorable de droits énormes qui offrent d'irrésistibles tentations à tous les rôdeurs de faubourg.

On nous dit que la contrebande sur les alcools est toujours en pleine activité. Nous voyons en cela les effets déplorable de droits énormes qui offrent d'irrésistibles tentations à tous les rôdeurs de faubourg.

On nous dit que la contrebande sur les alcools est toujours en pleine activité. Nous voyons en cela les effets déplorable de droits énormes qui offrent d'irrésistibles tentations à tous les rôdeurs de faubourg.

On nous dit que la contrebande sur les alcools est toujours en pleine activité. Nous voyons en cela les effets déplorable de droits énormes qui offrent d'irrésistibles tentations à tous les rôdeurs de faubourg.

On nous dit que la contrebande sur les alcools est toujours en pleine activité. Nous voyons en cela les effets déplorable de droits énormes qui offrent d'irrésistibles tentations à tous les rôdeurs de faubourg.

On nous dit que la contrebande sur les alcools est toujours en pleine activité. Nous voyons en cela les effets déplorable de droits énormes qui offrent d'irrésistibles tentations à tous les rôdeurs de faubourg.

On nous dit que la contrebande sur les alcools est toujours en pleine activité. Nous voyons en cela les effets déplorable de droits énormes qui offrent d'irrésistibles tentations à tous les rôdeurs de faubourg.

On nous dit que la contrebande sur les alcools est toujours en pleine activité. Nous voyons en cela les effets déplorable de droits énormes qui offrent d'irrésistibles tentations à tous les rôdeurs de faubourg.

On nous dit que la contrebande sur les alcools est toujours en pleine activité. Nous voyons en cela les effets déplorable de droits énormes qui offrent d'irrésistibles tentations à tous les rôdeurs de faubourg.

On nous dit que la contrebande sur les alcools est toujours en pleine activité. Nous voyons en cela les effets déplorable de droits énormes qui offrent d'irrésistibles tentations à tous les rôdeurs de faubourg.

On nous dit que la contrebande sur les alcools est toujours en pleine activité. Nous voyons en cela les effets déplorable de droits énormes qui offrent d'irrésistibles tentations à tous les rôdeurs de faubourg.

On nous dit que la contrebande sur les alcools est toujours en pleine activité. Nous voyons en cela les effets déplorable de droits énormes qui offrent d'irrésistibles tentations à tous les rôdeurs de faubourg.

On nous dit que la contrebande sur les alcools est toujours en pleine activité. Nous voyons en cela les effets déplorable de droits énormes qui offrent d'irrésistibles tentations à tous les rôdeurs de faubourg.

On nous dit que la contrebande sur les alcools est toujours en pleine activité. Nous voyons en cela les effets déplorable de droits énormes qui offrent d'irrésistibles tentations à tous les rôdeurs de faubourg.

M. de Rémusat demande à l'Assemblée de ne pas confondre les tarifs avec la question du traité; néanmoins, le gouvernement croit que les produits étrangers devraient supporter des charges proportionnées aux impôts sur les produits indigènes.

Table with 4 columns: AU COMPTANT, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows for 3%, 4 1/2%, and 5%.

L'Assemblée décide que la discussion aura lieu demain.

REVUE FINANCIÈRE

Le principe monarchique est le patrimoine de la France, le dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés.

Pendant les premiers jours de la semaine, la Bourse était lourde et inactive. Ce n'est que de mercredi que nous devons dater le véritable mouvement de reprise qui s'est produit et qui serait dû surtout à l'abandon de la loi de capital pour la liquidation de fin de mois; mais la hausse de nos fonds d'Etat ne se produit que d'une manière lente et réservée.

Le principe monarchique est le patrimoine de la France, le dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés.

Le dernier bilan de la Banque de France est très-favorable à la hausse du marché; la circulation des billets a en effet diminué de 11 millions 1/2, et la spéculation espère, d'après ce fait, que la Banque pourra baisser son escompte au-dessous du taux actuel; à ce sujet, l'on s'attache surtout à faire ressortir les inconvénients que le maintien de 6 0/0 pour le commerce et l'industrie, alors que les actionnaires de la Banque réalisent des bénéfices considérables.

Le principe monarchique est le patrimoine de la France, le dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés.

Le marché de l'or et des changes a repris un peu plus de fermeté, quelques demandes s'étant produites; mais la balance entre notre pays et les places étrangères n'en demeure pas moins toute en notre faveur, le Paris continuant à monter partout au dehors.

Le principe monarchique est le patrimoine de la France, le dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés.

Le marché de l'or et des changes a repris un peu plus de fermeté, quelques demandes s'étant produites; mais la balance entre notre pays et les places étrangères n'en demeure pas moins toute en notre faveur, le Paris continuant à monter partout au dehors.

Le principe monarchique est le patrimoine de la France, le dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés.

Le marché de l'or et des changes a repris un peu plus de fermeté, quelques demandes s'étant produites; mais la balance entre notre pays et les places étrangères n'en demeure pas moins toute en notre faveur, le Paris continuant à monter partout au dehors.

Le principe monarchique est le patrimoine de la France, le dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés.

Le marché de l'or et des changes a repris un peu plus de fermeté, quelques demandes s'étant produites; mais la balance entre notre pays et les places étrangères n'en demeure pas moins toute en notre faveur, le Paris continuant à monter partout au dehors.

Le principe monarchique est le patrimoine de la France, le dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés.

Le marché de l'or et des changes a repris un peu plus de fermeté, quelques demandes s'étant produites; mais la balance entre notre pays et les places étrangères n'en demeure pas moins toute en notre faveur, le Paris continuant à monter partout au dehors.

Le principe monarchique est le patrimoine de la France, le dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés.

Le marché de l'or et des changes a repris un peu plus de fermeté, quelques demandes s'étant produites; mais la balance entre notre pays et les places étrangères n'en demeure pas moins toute en notre faveur, le Paris continuant à monter partout au dehors.

Le principe monarchique est le patrimoine de la France, le dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés.

Le marché de l'or et des changes a repris un peu plus de fermeté, quelques demandes s'étant produites; mais la balance entre notre pays et les places étrangères n'en demeure pas moins toute en notre faveur, le Paris continuant à monter partout au dehors.

Le principe monarchique est le patrimoine de la France, le dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés.

Le marché de l'or et des changes a repris un peu plus de fermeté, quelques demandes s'étant produites; mais la balance entre notre pays et les places étrangères n'en demeure pas moins toute en notre faveur, le Paris continuant à monter partout au dehors.

Le principe monarchique est le patrimoine de la France, le dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés.

Le marché de l'or et des changes a repris un peu plus de fermeté, quelques demandes s'étant produites; mais la balance entre notre pays et les places étrangères n'en demeure pas moins toute en notre faveur, le Paris continuant à monter partout au dehors.

Le principe monarchique est le patrimoine de la France, le dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés.

Le marché de l'or et des changes a repris un peu plus de fermeté, quelques demandes s'étant produites; mais la balance entre notre pays et les places étrangères n'en demeure pas moins toute en notre faveur, le Paris continuant à monter partout au dehors.

Le principe monarchique est le patrimoine de la France, le dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés.

Le marché de l'or et des changes a repris un peu plus de fermeté, quelques demandes s'étant produites; mais la balance entre notre pays et les places étrangères n'en demeure pas moins toute en notre faveur, le Paris continuant à monter partout au dehors.

Le principe monarchique est le patrimoine de la France, le dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés.

Le marché de l'or et des changes a repris un peu plus de fermeté, quelques demandes s'étant produites; mais la balance entre notre pays et les places étrangères n'en demeure pas moins toute en notre faveur, le Paris continuant à monter partout au dehors.

Le principe monarchique est le patrimoine de la France, le dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés.

Le principe monarchique est le patrimoine de la France, le dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés.

Le principe monarchique est le patrimoine de la France, le dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés.

Le principe monarchique est le patrimoine de la France, le dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés.

Le principe monarchique est le patrimoine de la France, le dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés.

Le principe monarchique est le patrimoine de la France, le dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés.

Jay Cooke, M. Colloche et C^e, auraient offert au gouvernement américain, tant en leur nom qu'en celui de la maison Rothschild, de prendre 600 millions de dollars de l'emprunt restant à émettre pour le remboursement de la dette.

La proposition serait favorablement accueillie et on croit que si le congrès consent à faire les intérêts des bonds payables aux Etats-Unis ou en Europe au choix des détenteurs, le montant entier des bonds 5 0/0, et 4 1/2 0/0 pourra être négocié d'ici à un terme relativement court.

Obligations industrielles françaises et étrangères.

Le mouvement de reprise de cette semaine a été particulièrement prononcé pour les valeurs étrangères sur le marché desquelles de nombreux demandes se sont produites.

Les obligations lombardes sont absorbées depuis quelques jours par grosses quantités, non seulement pour l'arbitrage, mais surtout pour le placement. On cotait aujourd'hui les obligations anciennes à 254.50 et les obligations nouvelles à 257.50.

On réalise davantage les obligations autrichiennes; malgré cela, les cours de ces titres sont très fermes et résistent parfaitement.

Les obligations Suez en hausse sensible ont touché aujourd'hui le cours de 365, le plus haut qu'elles aient coté depuis longtemps.

On escompte déjà le coupon de fr. 12 50 à toucher le 15 février prochain, espérant qu'il sera vite réglé.

Actions diverses françaises et étrangères. Le Mobilier espagnol, poussé de nouveau par un syndicat à la hausse, a présenté cette semaine une fort belle tenue, touchant un jour le cours de 540; aujourd'hui il est un peu moins ferme à 530.

générale, une nouvelle émission d'obligations. Les actions de la Compagnie générale des Eaux ont regagné le cours de 487.50 et s'y maintiennent.

L'annonce des assemblées locales prochaines a amené quelques transactions sur les actions des abattoirs à 450 et du gaz de la Guillotière à 1,075 fr. et 1,080. Les valeurs du gaz ont d'ailleurs été très recherchées cette semaine et l'on a coté:

Actions du gaz de Lyon, 2,450
de Bône, 110
de Venise, 1,500
de Bayonne, 625

La Lyonnaise se maintient ferme au cours de 515; les grosses ventes faites par un établissement financier seraient terminées.

Le Crédit lyonnais a été plus faible cette semaine à 717.50. Cependant les dernières dépêches de Genève signalaient une forte reprise et des demandes suivies à 721.25.

New-York, 9 janvier 1872. Nos derniers avis étaient du 11 décembre. Depuis lors nous avons traversé la période de l'année d'habitude la plus calme en affaires, sans qu'il y ait eu exception cette fois-ci; car les transactions ont été encore plus restreintes qu'à l'ordinaire.

Par contre, les acheteurs commencent à s'occuper ce mois-ci de divers articles qui paraissent être peu abondants sur notre marché et de ceux dont le coût de production a fortement augmenté, et il se fait occasionnellement quelques ventes. Les transactions sont, cependant, de trop peu d'importance pour que l'on puisse les considérer comme un commencement d'affaires; toutefois cette saison promet de s'ouvrir de meilleure heure que d'habitude.

Les importations pour le mois de décembre au port de New-York, ont été en articles de:

Table with columns for goods (Laine, Coton, Soie, etc.) and values for different periods (1870, 1871, etc.).

contre or contre papier
Londres, 60 jours (à vue) 109 1/4 119 3/8
France, — 530 485
Suisse, — 520 5/8 476 7/8

Or à midi, 109 1/8 %.

(Circulaire de Richard-Iselin et C^e.)

Renseignements commerciaux.

Cours officiels de la Bourse de Paris, du 29 janvier, 5 heures du soir.

Huile de colza en fûts, disp. 105.50; en tonnes, 106.50, épurée, 114.50. Huile de lin en fûts, disp. 96.50; en tonnes, 98.50. Sucres, 100 kil. 88 sacch. disp. 68.50; blancs, n. 3, 77.50 à 77.50.

Cours commerciaux de la Bourse de Paris. Huile de colza, ct. 105.25 Spiritueux, ct. 55.50

Marché aux bestiaux de la Villette. Par Anse-Pois. Prix du kil. Prix espèce, n. 5, moy. 1.20 3^e extrêmes.

Télégrammes commerciaux. Le Havre, 29 janvier. Ouverture du marché: Cotons, marché actif.

Marseille, 29 janvier. Blés: Importations, 24,000 h. Affaires nulles, les détenteurs maintiennent les prix assez fermés.

CONDITION PUBLIQUE DES SOIES

Lyon, le 29 janvier.

Table with columns for SOIES (ORGANISINS, TRAMES, GRÈGES, DIVERSES) and POIDS.

Table with columns for SOIES (ORGANISINS, TRAMES, GRÈGES, DIVERSES) and POIDS.

Table with columns for SOIES (ORGANISINS, TRAMES, GRÈGES, DIVERSES) and POIDS.

Table with columns for SOIES (ORGANISINS, TRAMES, GRÈGES, DIVERSES) and POIDS.

Table with columns for SOIES (ORGANISINS, TRAMES, GRÈGES, DIVERSES) and POIDS.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M^e Pierre BAUD, notaire à Lyon, place des Squares, 1. VENTE JUDICIAIRE aux enchères, en bloc, en l'étude et par le ministère de M^e Baud, notaire à Lyon, d'un fonds de

BOULANGERIE sis à Lyon, grande rue de la Guillotière, 156, dépendant des communs et succession de François Glandut et Rose Favot.

Objet de la vente: 1. Le matériel d'exploitation; 2. Le matériel d'exploitation; 3. Le matériel d'exploitation.

Objet de la vente: 1. Le matériel d'exploitation; 2. Le matériel d'exploitation; 3. Le matériel d'exploitation.

Objet de la vente: 1. Le matériel d'exploitation; 2. Le matériel d'exploitation; 3. Le matériel d'exploitation.

Objet de la vente: 1. Le matériel d'exploitation; 2. Le matériel d'exploitation; 3. Le matériel d'exploitation.

Objet de la vente: 1. Le matériel d'exploitation; 2. Le matériel d'exploitation; 3. Le matériel d'exploitation.

Objet de la vente: 1. Le matériel d'exploitation; 2. Le matériel d'exploitation; 3. Le matériel d'exploitation.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE SERVICES RÉGULIERS Bateaux à vapeur pour l'Algérie

TRANSPORT DES DÉPÊCHES Services directs de Marseille à ALGER, tous les jeudis et samedis

AVIS Les créanciers de Mademoiselle Marie Mermet, qui était de son vivant marchande, cours Morand, n. 58, sont invités à produire leurs titres, dans les dix jours du présent avis, chez M. Armand, cours Vitton, 44, au troisième; passé ce délai, il y aurait forclusion.

Etude de M^e V. CHAPIUS, avoué à Lyon, place de Lyon, 44. VENTE par expropriation forcée, à la barre du tribunal civil de Lyon, en un seul lot,

D'UN IMMEUBLE situé à Lyon, rue Ney, 102, consistant en une maison et une petite parcelle de terrain contiguë, saisis au préjudice des héritiers de Louis Dutraive.

Etude de M^e DURAND, huissier, rue Saint-Côme, 11, à Lyon. VENTE JUDICIAIRE Le jeudi premier février, prochain mois, à onze heures du matin, sur la place des Cordeliers, à

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE SERVICES RÉGULIERS Bateaux à vapeur pour l'Algérie

TRANSPORT DES DÉPÊCHES Services directs de Marseille à ALGER, tous les jeudis et samedis

AVIS Les créanciers de Mademoiselle Marie Mermet, qui était de son vivant marchande, cours Morand, n. 58, sont invités à produire leurs titres, dans les dix jours du présent avis, chez M. Armand, cours Vitton, 44, au troisième; passé ce délai, il y aurait forclusion.

Etude de M^e V. CHAPIUS, avoué à Lyon, place de Lyon, 44. VENTE par expropriation forcée, à la barre du tribunal civil de Lyon, en un seul lot,

D'UN IMMEUBLE situé à Lyon, rue Ney, 102, consistant en une maison et une petite parcelle de terrain contiguë, saisis au préjudice des héritiers de Louis Dutraive.

Etude de M^e DURAND, huissier, rue Saint-Côme, 11, à Lyon. VENTE JUDICIAIRE Le jeudi premier février, prochain mois, à onze heures du matin, sur la place des Cordeliers, à

ROB-SAVARES! DÉPURATO-TONIQUE Perfectionné POUR LA PARFAITE GUÉRISON DES MALADIES CONTAGIEUSES

Les guérisons nombreuses et authentiques opérées chaque jour par ce précieux et puissant dépuratif le dispensent de tout éloge et sont les plus beaux titres de ce remède à la confiance publique dont il jouit constamment.

Expéditions par correspondance S'adresser à M. TOUSSAINT, chim. pharm. de 1^{re} classe, RUE PIZAY, 12, au 1^{er} étage, près l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

Maladies Dantres, Scrofules, Abcès, Perte, Taches à la peau, Teigne, Ulcères, Douleurs, Maux de poitrine, estomac

Maladies Dantres, Scrofules, Abcès, Perte, Taches à la peau, Teigne, Ulcères, Douleurs, Maux de poitrine, estomac

Maladies Dantres, Scrofules, Abcès, Perte, Taches à la peau, Teigne, Ulcères, Douleurs, Maux de poitrine, estomac

Maladies Dantres, Scrofules, Abcès, Perte, Taches à la peau, Teigne, Ulcères, Douleurs, Maux de poitrine, estomac

Maladies Dantres, Scrofules, Abcès, Perte, Taches à la peau, Teigne, Ulcères, Douleurs, Maux de poitrine, estomac

Maladies Dantres, Scrofules, Abcès, Perte, Taches à la peau, Teigne, Ulcères, Douleurs, Maux de poitrine, estomac

EAU BRÉSILIENNE PRÉPARATION RAFRAÎCHISSANTE ET TONIQUE Ramène les cheveux à leur couleur primitive en 5 jours.

PLUS DE TEINTURES PLUS DE CHEVEUX BLANCS. FERDINAND

Dépôt général, rue Faubourg-Mentmartre, 8, Paris. A LYON, MAISON DESCOMBES, colleur-parfumeur, RUE DE LYON, 4. — Essai gratis. 1923

AGENCE POUR LA VENTE DES IMMEUBLES RUE ROMARIN, 29, AU 1^{ER} (ci-devant place des Terreaux, 1)

ON DEMANDE Exemple susceptible d'améliorations, dans l'acier, par exemple en bois à défricher. Prix, 40,000 francs, plus au besoin.

ON DEMANDE Exemple susceptible d'améliorations, dans l'acier, par exemple en bois à défricher. Prix, 40,000 francs, plus au besoin.

ON DEMANDE Exemple susceptible d'améliorations, dans l'acier, par exemple en bois à défricher. Prix, 40,000 francs, plus au besoin.

ON DEMANDE Exemple susceptible d'améliorations, dans l'acier, par exemple en bois à défricher. Prix, 40,000 francs, plus au besoin.

ON DEMANDE Exemple susceptible d'améliorations, dans l'acier, par exemple en bois à défricher. Prix, 40,000 francs, plus au besoin.

BOURSE DE PARIS

Lundi, 29 janvier.

TERME

5 0/0 Français, 57.50; 4 1/2 0/0 Français, 57.50; 3 0/0 Français, 57.50.

5 0/0 Italien, 67.50; 4 1/2 0/0 Italien, 67.50; 3 0/0 Italien, 67.50.

5 0/0 Portugais, 91.50; 4 1/2 0/0 Portugais, 91.50; 3 0/0 Portugais, 91.50.

5 0/0 Espagne, 91.50; 4 1/2 0/0 Espagne, 91.50; 3 0/0 Espagne, 91.50.

5 0/0 Grèce, 91.50; 4 1/2 0/0 Grèce, 91.50; 3 0/0 Grèce, 91.50.

5 0/0 Russie, 91.50; 4 1/2 0/0 Russie, 91.50; 3 0/0 Russie, 91.50.

5 0/0 Autriche, 91.50; 4 1/2 0/0 Autriche, 91.50; 3 0/0 Autriche, 91.50.

5 0/0 Prusse, 91.50; 4 1/2 0/0 Prusse, 91.50; 3 0/0 Prusse, 91.50.

BOURSE DE LYON Du 30 Janvier 1872 (de 11 heures à midi 1/2).

Report, RENTES, AU COMPTANT, LIQUIDATION COURANTE, LIQUIDATION PROCHAINE, OBLIGATIONS, COURS DU JOUR, ACTIONS, COURS DU JOUR.

3 0/0 Français, 57.50; 4 1/2 0/0 Français, 57.50; 3 0/0 Français, 57.50.

5 0/0 Italien, 67.50; 4 1/2 0/0 Italien, 67.50; 3 0/0 Italien, 67.50.

5 0/0 Portugais, 91.50; 4 1/2 0/0 Portugais, 91.50; 3 0/0 Portugais, 91.50.

5 0/0 Espagne, 91.50; 4 1/2 0/0 Espagne, 91.50; 3 0/0 Espagne, 91.50.

5 0/0 Grèce, 91.50; 4 1/2 0/0 Grèce, 91.50; 3 0/0 Grèce, 91.50.

5 0/0 Russie, 91.50; 4 1/2 0/0 Russie, 91.50; 3 0/0 Russie, 91.50.

5 0/0 Autriche, 91.50; 4 1/2 0/0 Autriche, 91.50; 3 0/0 Autriche, 91.50.

5 0/0 Prusse, 91.50; 4 1/2 0/0 Prusse, 91.50; 3 0/0 Prusse, 91.50.

5 0/0 Belgique, 91.50; 4 1/2 0/0 Belgique, 91.50; 3 0/0 Belgique, 91.50.

BULLETIN FINANCIER

Lyon, 30 janvier.

La bourse d'aujourd'hui prouve, ce nous semble, que le moment des mouvements de hausse soutenue n'est pas venu encore, que les acheteurs ne doivent rien exagérer.

Le marché est prompt à se dérober si l'on essaie de le mener trop vite.

L'entraîn d'hier avait disparu et si le 3 0/0 a pu se maintenir de 57 à 57.10, l'emprunt 5 0/0 était lourd de 92.12 1/2 à 92.25.

Cependant l'emprunt 5 0/0 libéré est toujours recherché au comptant, de 91.25 à 91.50.

Peu d'affaires sur le 5 0/0 Italien coté 67.50; sur l'Autrichien, ferme de 91.50 à 91.75 et les Lombards plus fermes encore de 495 à 496.25.

L'obligation Ville de Paris 1871 non-libérée est demandée à 253.75, le titre libéré à 254.37 1/2.

Les affaires sont plus actives sur nos valeurs locales.

L'action du Gaz de Lyon fait 2,500; celle du Crédit lyonnais, d'abord demandée à 722.50, reste, offerte à ce prix.

L'action des aciéries Petin-Gaudet se relève de 5 fr. à 255; celle des aciéries de Firminy fait 440. L'action des fonderies de Terre-Noire ne peut s'éloigner du cours de 200. Elle vaut 204.37 1/2.

Le marché des obligations est animé, et toutes sont plus demandées qu'offertes.

OR, CHANGES, VALEURS EN BANQUE. Or, assez ferme, de 6 à 6.50 0/0. Londres court, plus faible, de 25.47 1/2 à 25.52 1/2.

Ve par nous maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre, Lyon le

Handwritten signature and official stamp.